

**Vous êtes salariés, demandeurs d'emplois,
Cadres, dirigeants d'entreprises, travailleurs sociaux,
Élus, agents des collectivités territoriales...**

Nous vous proposons des formations

- Courtes, qualifiantes, et sur mesure,
- Diplômantes (DAEU, Licence, Licence professionnelle, Master,...),
- Certifiantes (C2I, Certifications de University of Cambridge)

Dans les domaines suivants

- **les langues**
- **la santé**
- **le droit**
- **l'ingénierie européenne**
- **l'animation et la vie associative, l'économie sociale et solidaire**
- **l'enseignement général (équivalence BAC)**
- **les sciences et techniques** (Ingénierie et Exploitation des eaux, Optique professionnelle, Rhéologie et matières plastiques...),
- **le sport** (handicap et motricité...),
- **l'économie** (préparation DSCG, Contrôle de gestion, Management de projet, Développement Territorial...),
- **les sciences humaines et sociales** (Communication, Patrimoine Culturel, Ingénierie de projet, SIG ...)
- **les arts et les lettres**
- **les conférences à thèmes de l'université pour tous**



**SERVICE UNIVERSITAIRE
DE FORMATION CONTINUE**

21 rue Denis Papin - 42023 St Etienne cedex 2

04 77 43 79 30

www.univ-st-etienne.fr/sufc

LAGENDA

STEPHANOIS

GUIDE DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI DANS LA LOIRE

LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

LES RÉSEAUX SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES

LES RÉSEAUX SPÉCIALISÉS

LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI DES JEUNES

BILAN DE COMPÉTENCES, PROJET PROFESSIONNEL, V.A.E

S'ORIENTER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

SE FORMER DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL

Devenez Ingénieur par la voie de l'Apprentissage

2 filières par la voie de l'apprentissage (habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur) : ouvertes aux titulaires d'un bac + 2 (ou plus), IUT ou BTS.

Ingénieur Génie Mécanique

Concevoir des
systèmes innovants
(conception et Génie Sensoriel)

Ingénieur Génie Civil

Bâtiments et Travaux Publics
Chiffrage, Méthodes et
Conduite de travaux

Objectifs de la formation :

- s'insérer dans une équipe projet à dimension internationale,
- définir un cahier des charges produits prenant en compte les volet: design et sensoriel,
- analyser, modéliser, simuler et expérimenter des systèmes,
- anticiper et proposer des solutions technologiques innovantes, rentables, prenant en compte les contraintes d'industrialisation, avec des objectifs en terme de coût, de qualité, délais, environnement,
- percevoir son environnement et s'adapter à de nouvelles situations.

Objectifs de la formation :

- concevoir et chiffrer un projet,
- identifier et gérer des affaires,
- conduire une opération en tout corps d'état (organiser, produire, exécuter, livrer),
- manager un centre de responsabilité,
- assurer le suivi après achèvement (Garanties, Responsabilités - interventions ultérieures sur ouvrage).

En partenariat avec :



En partenariat avec :



Date limite de dépôt des dossiers à l'ENISE : 15 avril 2011

Renseignements
04 77 43 75 55 - 04 77 43 84 03
apprentissage@enise.fr - www.enise.fr



EDITO / SOMMAIRE

Le cabinet de conseil McKinsey & Cie vient de publier une étude sur l'impact qu'a Internet sur l'ensemble de l'économie française. Selon le cabinet, Internet représenterait près de 3,2 % du PIB français, soit 69 milliards d'euros pour 2009, chiffres qui devraient grimper pour 2011 en atteignant les 72 milliards, pour 3,7 % du PIB selon les estimations. En terme d'emplois, Internet aurait généré près de 1,15 million d'emplois dont 700 000 depuis ces 15 dernières années. Ce chiffre représenterait 25 % du total des créations nettes d'emplois. Parallèlement, suite à l'annonce du gouvernement Français de réduire certaines niches fiscales dès ce printemps 2011, c'est l'industrie de l'énergie voltaïque et des énergies renouvelables qui risque de souffrir cruellement. On nous disait que l'économie de demain sera verte, elle ne l'est pas encore totalement...

Ces deux exemples illustrent à la fois la versatilité de notre tissu économique (que serait devenu le secteur automobile sans le soutien des gouvernements ?) mais aussi l'absolue nécessité, plus que jamais, de pouvoir s'adapter à des évolutions prévisibles ou non, durables ou non, justifiées ou non. Des évolutions qui rendent encore plus difficiles ses propres choix de formation. Il convient non seulement de ne pas se tromper dans ses choix de formation mais aussi de rester à l'affût des nouvelles pratiques, des nouveaux modes de consommations, des nouvelles technologies, des nouveaux modes de productions. Une formation tout au long de son cursus professionnel s'avère désormais incontournable. Ce qui n'est pas en soi une mauvaise nouvelle, qu'on se le dise.

RENCONTRES	2
I - LE SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI	4
1 - S'inscrire comme demandeur d'emploi	4
2 - Définir son projet personnalisé d'accès à l'emploi	4
3 - Être indemnisé : droits à l'allocation chômage	4
4 - Bénéficier d'un accompagnement : aides à la recherche d'emploi	5
5 - Les services à distance	5
6 - Les points d'accueil en Rhône-Alpes	5
II - LES RÉSEAUX SPÉCIFIQUES POUR LES JEUNES	6
1 - Missions Locales et PAIO	6
2 - Information Jeunesse	6
3 - Service d'orientation scolaire et d'information des universités	6
III - LES RÉSEAUX SPÉCIALISÉS	7
1 - Association pour l'emploi des cadres (APEC)	7
2 - Association pour faciliter l'insertion des jeunes (AFIJ)	7
3 - Association pour l'emploi... de l'agriculteur et de l'agroalimentaire (APECITA)	7
4 - Centre d'information des droits des femmes (CIDF)	7
5 - Structures d'insertion	8
IV - LES DISPOSITIFS D'AIDE À L'EMPLOI DES JEUNES	9
1 - Les différents contrats	9
V - BILAN DE COMPÉTENCES, PROJET PROFESSIONNEL, V.A.E	13
1 - Bien identifier ses compétences et définir son projet professionnel	13
2 - Faire valider ses acquis	14
3 - Modalités pratiques	14
4 - Financement	15
VI - S'ORIENTER DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	16
1 - Pôle emploi, votre interlocuteur si vous êtes demandeur d'emploi	16
2 - Vos interlocuteurs si vous êtes jeunes	16
3 - Financer sa formation	17
VII - SE FORMER DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL	19
1 - Le contrat unique d'insertion	19
2 - Les contrats en alternance	19
3 - Connaître l'offre de la formation	19

Directeur de la Publication : Dante RICCI - Publicité : Jean-Pierre Thizy - Nicole Jourget - Jean-Philippe Giraud - Infographistes : David Chuzeville - Romain Balajas - L'AGENDA STEPHANOIS est édité par : S.A.R.L. DERIMONT & PREVAL - Siège social : 34, rue Paul Cotte - Saint-Etienne - Gérant : D. RICCI - Téléphone : 04 77 37 86 37 - Télécopie : 04 77 38 08 59 - Pour les abonnements ou la rédaction s'adresser à DERIMONT & PREVAL - 38, rue Pointe Cadet - Saint-Etienne - Internet : www.agenda.fr - e-mail : contact@agenda.net - Impression : CHIRAT - Dépôt légal : 1er trimestre 2011 - N° ISSN : 1169 - 467X - La rédaction n'est pas responsable des pertes ou de la détérioration des textes ou photos, qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute reproduction, même partielle de L'AGENDA STEPHANOIS et de ses suppléments est interdite. Tirage : 10000 exemplaires



2009



Le service universitaire de formation continue de l'université Jean Monnet

QU'EST CE QUE LE SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE DE L'UNIVERSITÉ JEAN MONNET

Nous sommes un organisme de formation pour adultes au service des particuliers et des professionnels. En tant que service public, nous tenons à des valeurs telles que : l'accessibilité de la formation à tous, l'accompagnement individualisé, l'engagement pour une prestation de qualité. Nous existons depuis 1977 et nous formons environ 5 800 stagiaires formation continue par an.

QUELS SONT VOS CHAMPS D'INTERVENTION ?

Nous avons développé des formations continues dans les domaines très variés comme les langues, la santé, le droit, l'ingénierie européenne, le social, l'animation et la vie associative, la conduite de projet, l'économie sociale et solidaire, etc... En plus de ces secteurs spécifiques, nous sommes la porte d'entrée à tous les domaines et niveaux de formation proposés par l'université de ST ETIENNE. A ce titre, nous accompagnons des projets de reprise d'études dans le domaine des Sciences (Ingénierie et Exploitation des eaux, Optique professionnelle, Rhéologie et matières plastiques...), du Sport (handicap et motricité...), de l'Economie (préparation DSCG, Contrôle de gestion, Management de projet, Développement Territorial...), des

Sciences Humaines (Communication, Patrimoine Culturel, Ingénierie de projet, SIG ...) des Arts, Lettres & Langues.

QUEL TYPE DE VALIDATION PROPOSEZ-VOUS ?

Tous types de validation : Des attestations de formation pour chaque stage suivi, des qualifications conçues « sur mesure » à la demande des clients, des certifications (Le C2i / Certifications de University of Cambridge,...), des diplômes (DAEU / BP / DUT / LICENCE / LICENCE PROFESSIONNELLES / MASTER / D.U).

FAUT-IL UN NIVEAU D'ÉTUDES MINIMUM POUR ACCÉDER À VOS FORMATIONS ?

Non. La validation des Acquis permet également d'accéder à nos diplômes universitaires par la reconnaissance de l'expérience. Nous développons et proposons des formations accessibles à tous. Quelques exemples : Formations en langues (tous niveaux), formation des bénévoles (U.V.A), l'université pour tous (conférences thématiques). Nous proposons aussi des formations niveaux BAC. Quelques exemples : Brevet Professionnel Jeunesse et Sport, D.A.E.U (équivalence BAC).

OÙ PEUT-ON VOUS TROUVER ?

Pour plus d'informations sur notre offre de formation, nos tarifs, les modalités de financement (plan de formation / DIF / CIF / contrat ou période de professionnalisation, etc.), nous sommes à votre service du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (16h le vendredi). Notre équipe pluridisciplinaire est à votre écoute pour vous informer, vous conseiller, vous accompagner dans vos projets de formation tout au long de la vie.

SERVICE UNIVERSITAIRE DE FORMATION CONTINUE
21 rue DENIS PAPIN 42023 ST ETIENNE
04-77-43-79-30
www.univ-st-etienne.fr/sufc
sufc@univ-st-etienne.fr



R. FORTUNIER, DIRECTEUR DE L'ENISE

L'Enise - Ecole Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne

LONGTEMPS EN FRANCE, L'APPRENTISSAGE A ÉTÉ NÉGLIGÉ. EST-CE TOUJOURS LE CAS ?

Les récentes déclarations du président de la république confirment l'intérêt de nos ministères de tutelle pour la formation par apprentissage. Depuis assez longtemps, on insiste sur son rôle social. Elle permet en effet à des jeunes défavorisés d'accéder à des formations de haut niveau. Mais aujourd'hui, beaucoup de jeunes, de classes sociales très différentes, souhaitent être formés par apprentissage. Je dirais donc que ce type de formation, longtemps négligé par la France et les français, devient aujourd'hui très demandée, et donc sélective, en particulier au niveau ingénieur.

POURQUOI UNE ECOLE D'INGÉNIEURS COMME L'ENISE S'OUVRE À L'APPRENTISSAGE ?

Le projet pédagogique de l'ENISE repose sur une formation progressive de l'étudiant au cours de ses cinq années d'études. Chez nous, il n'y a pas de « classe préparatoire », même intégrée. L'élève participe dès sa première année de formation, juste après le baccalauréat, à des travaux pratiques et à des activités technologiques. On aide l'élève à se construire, et à construire son projet professionnel. Dans ce cadre, la formation par apprentissage trouve tout naturellement sa place, car les apprentis recrutés ont en général aussi eu deux années de formation technologique post-bac avant de venir chez nous.

EN QUOI CETTE FORMATION VIA L'APPRENTISSAGE DIFFÈRE-T-ELLE DE VOS ENSEIGNEMENTS PLUS CLASSIQUES ?

Les matières enseignées aux apprentis ne diffèrent pas de celles enseignées aux autres élèves. Le diplôme obtenu est celui d'ingénieur ENISE. Toutefois, leur emploi du temps doit être aménagé pour respecter l'alternance Entreprise-Ecole. Ceci nous conduit à dispenser les cours séparément aux apprentis, ce qui engendre des frais de personnel non négligeables. Heureusement, nous sommes soutenus par les centres de formation par apprentissage du BTP et de la mécanique, qui nous apportent leur soutien et du financement via les fédérations concernées.

La pédagogie de l'alternance s'appuie sur les expériences vécues en entreprise (pédagogie inductive). Les apprentis viennent chercher des réponses aux problématiques liées à leurs missions. La difficulté pour les enseignants est double :

- Cela demande beaucoup de réactivité,
- Il faut tout de même continuer à prendre suffisamment de hauteur par rapport aux aspects scientifiques, techniques et conceptuels.

QUELS TYPES D'ÉTUDIANTS SONT AUJOURD'HUI CONCERNÉS PAR L'APPRENTISSAGE ? QUEL AVENIR VOYEZ-VOUS À CE TYPE DE FORMATION ?

Comme je l'ai dit précédemment, on constate aujourd'hui une très grande diversité dans les étudiants souhaitant être formé par apprentissage. Les barrières sociales historiques sont en train de tomber, ce qui rend ce type de formation de plus en plus sélectif. Je suis convaincu que cette tendance va se confirmer dans les prochaines années. Nous sommes en train d'adapter l'apprentissage d'un métier, plutôt de culture allemande, à des formations d'ingénieurs Grandes Ecoles, plutôt de culture française. La formation d'ingénieurs « à la française », avec de nombreuses mises en situation industrielle, se marie finalement assez bien avec la notion d'apprentissage. Par exemple, à l'ENISE, un élève en formation classique passe la moitié de ses trois dernières années de formation dans une entreprise. C'est pratiquement autant que les apprentis. Ceci se traduit par une très bonne employabilité de nos ingénieurs, tous cycles confondus.

ENISE - 58, rue Jean Parrot - Saint-Etienne
Renseignements :
04 77 43 75 55 - 04 77 43 84 03
apprentissage@enise.fr
www-enise.fr

Un interlocuteur unique pour un accompagnement personnalisé dans votre parcours de recherche d'emploi. Le Pôle-emploi.

1 - S'INSCRIRE COMME DEMANDEUR D'EMPLOI

Vous avez deux possibilités pour effectuer votre inscription ou réinscription :

pole-emploi.fr

Internet est le meilleur moyen d'effectuer votre demande. Ce service est à votre disposition 7j/7 et 24h/24 et vous permet de remplir votre dossier de pré-inscription à distance.

Accédez à la rubrique "Demandeur d'Emploi". Après avoir saisi votre code postal, vous remplissez votre dossier unique de demande d'inscription et d'allocation. Imprimez et conservez ce dossier.

La procédure d'inscription nécessitant un entretien physique, vous recevez ensuite un mail de convocation pour un rendez-vous dans votre antenne.

Le 3949

Numéro de téléphone court et unique (0,11 centimes l'appel)

Le conseiller vous fixera un rendez-vous et vous transmettra une convocation et un dossier unique d'inscription et de demande d'allocation à remplir et remettre le jour de l'entretien.

Les pièces à fournir le jour de votre rendez-vous :

- pièce d'identité en cours de validité
- titre de séjour pour les ressortissants étrangers ou carte de ressortissant communautaire
- copie de la carte d'assuré social
- original de l'attestation employeur (normalement délivré par votre employeur)
- relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Vous devez renouveler votre inscription tous les mois en utilisant le site : pole-emploi.fr

2 - DÉFINIR SON PROJET D'ACCÈS À L'EMPLOI

Lors de votre inscription, votre parcours identifié, vous bénéficiez d'un premier entretien pour définir votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

Le conseiller détermine avec vous :

- les types d'emploi vers lesquels orienter vos recherches en priorité. Les emplois offerts doivent être compatibles avec votre spécialité ou votre formation, vos possibilités de mobilité géographique, compte tenu

de votre situation personnelle et familiale et des aides à la mobilité qui vous sont proposées,

- les types d'emploi vers lesquels vous souhaitez vous reconvertir,
- les prestations ou formation qualifiante, diplômante ou d'adaptation, de réorientation qui seront nécessaires pour que vous accédiez à un emploi conforme à ce projet.

Il définit avec vous les actions que vous devez réaliser pour faciliter votre retour à l'emploi et leur planning : actions d'évaluation de vos compétences, actions de recherche d'emploi, actions de formation, actions d'accompagnement. A partir du 4ème mois qui suit votre inscription et jusqu'à votre retour à l'emploi, vous bénéficiez d'un suivi personnalisé mensuel avec un conseiller qui devient votre conseiller référent et fait le point avec vous sur l'avancée de vos démarches, vous aide et vous conseille.

3 - ÊTRE INDEMNISÉ : DROITS À L'ALLOCATION CHÔMAGE

En remplissant votre dossier d'inscription comme demandeur d'emploi, vous faites aussi une demande d'allocation d'assurance chômage.

L'Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE)

Vous (- de 50 ans) est versée :

- si vous avez travaillé 6 mois (910 heures) au moins sur les 22 derniers mois pour une durée d'indemnisation de 7 mois, ou 12 mois dans les 20 derniers mois pour une durée d'indemnisation de 12 mois, ou encore 16 mois au cours des 26 derniers mois pour une durée d'indemnisation de 23 mois.
- si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, ou si vous accomplissez une action de formation dans le cadre de votre PPAE
- si vous êtes à la recherche effective et permanente d'un emploi
- si vous êtes physiquement apte à l'exercice d'un emploi,
- si vous n'avez pas quitté volontairement votre dernier emploi,
- si vous résidez en France

Le montant de l'ARE varie selon le montant des salaires perçus antérieurement, les modes d'activité (simulation de vos droits en ligne).

L'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)

Est versée aux demandeurs d'emploi de longue durée, ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Ils doivent satisfaire des conditions de ressources et d'activité antérieures.

L'Allocation Temporaire d'Attente (ATA)

Est versée à certaines catégories de personnes, expatriés, réfugiés ou apatrides, anciens détenus qui n'ont pas suffisamment travaillé pour avoir droit aux allocations basées sur le salaire. Vos allocations sont versées chaque mois pour les jours de chômage du mois précédent, dans la mesure où votre situation n'a pas changé (maladie, maternité, reprise de travail à temps plein, ...) et si vous avez effectué votre déclaration.

4 - BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT : AIDES À LA RECHERCHE D'EMPLOI

Votre Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) vous permet d'avoir une évaluation de vos compétences afin d'apprécier la distance à l'emploi, d'identifier votre parcours et de définir les aides adéquates à mettre en oeuvre en vue de votre reclassement.

Dans le cadre de cet accompagnement personnalisé, vous pouvez bénéficier de l'offre de service mobilisée par Pôle emploi. Chaque jour, des offres d'emploi actualisées sont accessibles via les bornes Internet dans chacune des agences de Pôle emploi. Le demandeur d'emploi peut également bénéficier au sein de son agence : d'un téléphone pour démarcher les entreprises, d'une borne Internet pole-emploi.fr, d'un ordinateur pour la réalisation de son CV, d'une photocopieuse et d'une documentation importante.

Les ateliers Pôle emploi

- Les ateliers pour organiser sa recherche
- Les ateliers pour aider dans la recherche des offres
- Les ateliers pour démarcher les entreprises
- Les ateliers pour réussir l'embauche
- Les ateliers pour bâtir son projet

Prestations d'évaluation Pôle emploi

- L'ECCP, l'Évaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles
- L'EMT, l'Évaluation en Milieu de Travail
- L'EMTPE, l'Évaluation en Milieu de Travail Préalable à l'Embauche
- L'EPCE, l'Évaluation Préalable à la Création ou Reprise d'Entreprise

Autres prestations Pôle emploi

- "Objectif emploi collectif ou individuel, objectif projet individuel ou en groupe"
- "Du diplôme à l'emploi"
- Le Bilan de Compétence Approfondi (BCA)
- La Prestation d'Accompagnement Dans l'Emploi (PADE)

5 - LES SERVICES À DISTANCE

pole-emploi.fr

- un accès simple au moteur de recherche
- des entrées, clairement identifiées Candidat et Employeur, permettent d'accéder aux services et prestations proposées en ligne
- des espaces personnalisés permettent aux candidats d'enregistrer leurs profils en ligne, de s'abonner aux offres d'emploi par messagerie
- des télé-candidatures sur les emplois proposés
- Les demandeurs d'emploi qui ne savent pas utiliser Internet peuvent suivre gratuitement un module initiation à Internet.
- Il existe également un atelier "Utiliser Internet dans sa recherche d'emploi" permettant d'optimiser la recherche sur pole-emploi.fr et de découvrir toutes les fonctionnalités du site.

- s'inscrire, se réinscrire, et renouveler son inscription
- estimer un montant d'allocation
- demander un rendez-vous avec un conseiller
- signaler tout changement dans sa situation (travail, maladie, entrée en stage, adresse, état civil), obtenir une attestation
- déclarer toute absence d'une durée supérieure à 7 jours. Ces absences sont autorisées dans la limite de 35 jours par an
- consulter la situation de son dossier
- Grâce à un identifiant et un code personnel, chaque allocataire peut ainsi accéder à son compte personnel et suivre l'évolution de sa situation.

6 - LES POINTS D'ACCUEIL DANS LA LOIRE

Réseau Pôle emploi Loire

Pour vous éviter des déplacements inutiles, un conseiller Pôle emploi traite vos demandes par téléphone ou vous propose un rendez-vous personnalisé.

Un seul numéro pour l'ensemble des agences : le 3949

- ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON**
Pôle emploi Vallées du Rhône et de la Loire
15 r Paul Grousset - 42160 Andrézieux-Bouthéon
- FIRMINY**
Pôle emploi Vallées du Rhône et de la Loire
1 r de l'Ouest - 42700 Firminy
- MONTBRISON**
Pôle emploi Vallées du Rhône et de la Loire
av Louis Lépine - 42600 Montbrison
- SAINT-CHAMOND**
Pôle emploi Vallées du Rhône et de la Loire
1 Bis r du Port Sec - 42400 Saint-Chamond
- SAINT-ETIENNE**
Pôle emploi Vallées du Rhône et de la Loire
18, Av. Augustin Dupré

II - LES RESEAUX SPECIFIQUES POUR LES JEUNES

Une aide à l'information, l'orientation et à l'insertion professionnelle des jeunes

1 - MISSIONS LOCALES ET PAIO

Présent sur l'ensemble du territoire régional, le réseau des 15 missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) exerce une mission de service public de proximité : accompagner individuellement tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire à s'insérer professionnellement et socialement.

Dans cet objectif, les missions locales et PAIO mettent en œuvre le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) qui permet de mettre en place un accompagnement renforcé pour la réalisation du projet d'insertion du jeune dans l'objectif de trouver un emploi durable.

Dans le cadre de la co-traitance avec Pôle emploi, les missions locales mettent en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les jeunes orientés par Pôle emploi vers la structure d'accueil. Alors si vous n'avez pas de projet professionnel clair, si votre niveau de qualification ne permet pas votre insertion ou si vous avez des difficultés dépassant le cadre de l'emploi, vous avez tout intérêt à rencontrer un conseiller mission locale.

Grâce à un important maillage, vous serez généralement reçu sur rendez-vous près de chez vous.

Réseau des Missions locales dans la Loire

SAINT-ETIENNE

18, Av. Augustin Dupré - 04 77 01 34 00

FIRMINY

44 r Tour de Varan - 04 77 10 19 99

MONTBRISON

12 r Préfecture - 04 77 58 42 03

ANDRÉZIEUX-BOUTHÉON

28 r Emile Reymond - 04 77 36 69 18

SAINT-CHAMOND

56 bd Waldeck Rousseau - 04 77 29 98 00

2 - INFORMATION JEUNESSE

Le réseau Information Jeunesse Rhône Alpes, constitué d'un Centre Régional Information Jeunesse, ESPACE INFO JEUNES, et de Points Information Jeunesse (PIJ) vous informe dans tous les domaines, études, métiers, emploi, formation perma-

nente, logement, santé, Europe, international, loisirs, vacances, sports

ESPACE INFO JEUNES dispose de services spécialisés pour les jeunes en recherche d'emploi, d'insertion professionnelle et les porteurs de projet de création :

Réseau Information Jeunesse à Saint-Etienne

SAINT-ETIENNE - INFORMATION JEUNESSE

6, rue de la Résistance - 04 77 48 77 00

3 - SERVICES D'ORIENTATION SCOLAIRE ET D'INFORMATION DES UNIVERSITÉS

Il faut distinguer les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), des Services de l'Étudiant des Universités. Certes, il y a des axes communs, mais aussi des spécificités. Les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) accueillent tout public en priorité des jeunes scolarisés et leur famille.

Ils informent sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions, ils pratiquent le conseil individuel en orientation scolaire et professionnelle et l'accompagnement de projet.

Les CIO sont des centres ressource possédant un fonds documentaire sur les enseignements et les professions, un service d'auto-documentation et de prêt.

CIO Saint-Etienne

CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (C.I.O)

Secteur de la Métère

7 r Paul Gauguin 04 77 25 31 55

SECTEUR DE LA TERRASSE

7 r Saint Exupéry - 04 77 93 56 69



© CTM FORMATION

III - LES RESEAUX SPECIALISES

Cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture, femmes, personnes en difficultés... Ils existent des structures adaptées à vos besoins.

1 - ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES (APEC)

Un CDD "pour objet précis" à destination des cadres et ingénieurs a été élaboré lors de la négociation sur le marché du travail début janvier 2008. Sa durée est comprise entre 18 et 36 mois soit le double de la durée maximale attribuée au CDD le "classique

L'APEC facilite l'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur (à partir de bac + 4 et ayant obtenu leur diplôme depuis moins d'un an).

Les centres APEC sont des lieux d'information, de travail et d'échanges avec les entreprises. Ils proposent des informations sur les métiers, des dossiers régionaux, un espace presse (quotidiens nationaux et régionaux, hebdomadaires, revues professionnelles...), des offres d'emploi "courrier cadres".

APEC - Le Galatée 1 Bis r Lieut Morin 42000 Saint-Etienne - 0 810 80 58 05

www.apec.fr

Vous vous apprêtez à prendre votre premier emploi, à intégrer une entreprise ou préparer votre avenir ? Le site de l'APEC vous permet de créer un compte et de bénéficier de services pour bien démarrer. En tant que **Jeunes diplômés**, tous les 15 jours, recevez des newsletters personnalisées : conseils, exercices pour bâtir votre argumentaire, faire votre CV, réussir vos lettres de motivation, des informations sur votre **marché cible**. C'est aussi la possibilité de créer votre page perso pour valoriser vos compétences auprès des recruteurs, la possibilité de postuler en ligne et de recevoir des offres par e-mail, de publier votre CV, de gérer vos candidatures en ligne et de suivre vos contacts recruteurs.

2 - L'AFIJ

L'AFIJ, l'Association pour Faciliter l'Insertion professionnelle des Jeunes diplômés créée en 1994 à l'initiative du monde étudiant et soutenue par les pouvoirs publics, a pour finalité d'accompagner les jeunes issus de l'enseignement supérieur dans leur insertion professionnelle a pour finalité de faciliter et d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés, en les préparant à l'accès à l'emploi au travers d'actions de terrain. L'AFIJ s'adresse aux jeunes issus de l'enseignement supérieur (étudiants d'établissement supérieur, jeunes

diplômés ou non) de Bac+2 au Doctorat. L'AFIJ mobilise également des recruteurs (entreprises, acteurs de l'économie sociale - associations, mutuelles, coopératives - collectivités locales...).

Elle agit également pour rapprocher les jeunes et les recruteurs (promotion des diplômés, d'une part et connaissance des employeurs d'autre part). L'AFIJ accompagne les jeunes issus de l'enseignement supérieur tout au long de leur recherche d'emploi. et s'intéresse à tous les modes d'accès à l'emploi ; que ce soit le plus courant (intégrer l'entreprise en France) au plus ambitieux (créer son activité) en passant par, intégrer la fonction publique, connaître l'économie sociale. Dans cette optique et pour encourager les jeunes diplômés, différents sites sont proposés en fonction de l'avancée de votre projet :

www.jd-creation.info

www.jd-economiesociale.info

www.jd-fonctionpublique.info

www.jd-emploiasociatif.info

www.afij.org

AFIJ Loire : 70, rue Michelet - Saint-Etienne

3 - ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES, INGÉNIEURS ET TECHNICIENS DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE (APECITA)

L'APECITA Rhône-Alpes Auvergne à Lyon couvre 12 départements. Sur le plan départemental, des correspondants relaient l'action de l'APECITA, ce sont, pour la région Auvergne, les Chambres d'agriculture. Si vous souhaitez un accompagnement, pour établir un bilan personnel, être aidé dans une recherche d'emploi, de formation... vous pouvez rencontrer sur rendez-vous le délégué régional APECITA lors de permanences à la : **Chambre Agriculture de La Loire, 43 av Albert Raimond 42270 Saint-Priest en Jarez - 04 77 92 12 12.**

www.apecita.com propose chaque année environ 13000 offres d'emploi. Ces offres sont également publiées dans l'hebdomadaire "Tribune Verte" <http://dapi.apecita.com/> est un site d'orientation qui informe sur les métiers, les formations et les stages...

4 - CENTRE D'INFORMATION DES DROITS DES FEMMES - CIDF

Le contrat pour la mixité des emplois est une mesure d'appui à l'embauche qui vise à faciliter l'embauche, la mutation ou la promotion des femmes dans les emplois ou les métiers où elles sont peu représentées dans une entreprise, par l'accès à une formation ou par l'a-

III – LES RESEAUX SPECIALISES

mélioration de leurs conditions de travail. Source CIDF
Quelles que soient vos interrogations face à l'emploi, la contraception, le concubinage ou vos enfants, Mesdames et Mesdemoiselles, **le CIDF, Centre d'Information des Droits des Femmes**, est là pour répondre à vos questions et à celles de vos familles. Sa mission consiste à valoriser la place de la femme dans la société, à favoriser son autonomie dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial.

Le service emploi/formation vous apporte une aide en matière de recherche d'emploi et/ou de formation adaptée à votre demande. L'accompagnement à la recherche d'emploi s'effectue à travers différents types de suivi, (Bureau d'Accompagnement Individualisé vers l'Emploi, prestations Pôle emploi, convention du conseil Général...)

Réseau CIDF

SAINT-ETIENNE - CIDF LOIRE

5, rue des Mutilés du Travail
42000 Saint Etienne - 04 77 32 74 85

5 – STRUCTURES D'INSERTION

Vous êtes en situation précaire ou d'exclusion (sans emploi depuis longtemps, pris en charge par l'aide sociale, Rmiste, jeunes de moins de 26 ans en difficulté...), ces structures ont conclu une convention avec l'Etat ayant pour objet de favoriser votre insertion sociale et professionnelle. D'une façon générale, **vous serez adressé à ces structures par l'intermédiaire des organismes du secteur de l'Action Sociale, de la Santé, de la Justice et des services de l'Emploi et de la Formation.**

Sachez toutefois qu'il existe :

Les entreprises d'insertion (EI), comme toute entreprise, elles produisent, dans tous les secteurs économiques, des biens et services en vue de leur commercialisation aux conditions du marché.

La particularité de ces entreprises est d'employer des personnes (jeunes ou adultes) qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles, et, de leur proposer un parcours personnalisé de requalification sociale et professionnelle, fondé sur la mise en situation de travail (CDD de 2 ans maximum). Les salariés en insertion sont encadrés par des salariés permanents en charge de fonctions techniques et de l'encadrement "social"
Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), évoluant dans le secteur du travail temporaire, elles ont la même mission que les EI.

Les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement social et professionnel, tant au cours de leurs missions qu'entre les missions, et d'une aide à la recherche d'un emploi dans les conditions habituelles du marché du travail.

Les associations intermédiaires (AI), qui recrutent des personnes sans emploi en CDD et plus occasionnellement en CDI à temps partiel pour effectuer des travaux occasionnels et assurent un accompagnement. Le demandeur d'emploi embauché est mis à disposition de particuliers, d'associations, de collectivités locales ou d'entreprises. La mise en situation de travail permet de mesurer les capacités de retour à l'emploi des personnes en insertion.

Les régies de quartiers sont des associations labellisées par Comité National de Liaison des Régies de Quartiers regroupant collectivités locales, logeurs sociaux et habitants pour intervenir ensemble dans la gestion d'un territoire. Elles ont pour principale mission de nettoyer, entretenir, embellir la ville et proposer des services correspondant aux besoins des habitants. Elles offrent un travail rémunéré aux habitants qui ont le plus de difficulté d'insertion (chômeurs de longue durée, bénéficiaires du RMI, femmes isolées...) et désignent pour chaque salarié en insertion un tuteur l'accompagnant dans son parcours d'insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il s'agit d'un accompagnement, d'un encadrement technique et d'une formation en vue de faciliter votre insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. Les ateliers et chantiers d'insertion peuvent être organisés ponctuellement (chantier de rénovation de bâtiment par exemple) ou de manière permanente.

Le PLIE dans la Loire

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constitue un dispositif de mise en cohérence, sur le plan local, des interventions publiques et privées visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes exclues du marché du travail. A travers un accompagnement personnalisé et la construction d'un parcours d'insertion social et professionnel, l'objectif du PLIE est de permettre aux personnes en difficultés le retour à un emploi.

SAINT-ETIENNE

33 rue des Docteurs Charcots - 04 77 53 73 50

Aide à la définition d'un projet professionnel, construction d'une stratégie de retour à l'emploi, aide lors du contact avec les employeurs, mise en place de formations en phase avec les réalités du marché du travail, soutien aux entreprises et aux associations d'insertion, accompagnement à la création d'entreprises.

IV – LES DISPOSITIFS D'AIDE A L'EMPLOI DES JEUNES

Négociation des partenaires sociaux, accords, projets de loi... Le marché du travail devrait être modernisé avec notamment des réformes sur le contrat de travail et la sécurisation des parcours professionnels.

Directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

11 r Balay - 04 77 43 41 80

En composant le 0 821 347 347 (0,12 euros la minute) vous accédez au service téléphonique "Travail Info Service". Une équipe de juristes vous apporte des réponses concrètes à vos questions, de 9h00 à 18h00 du lundi au vendredi. Vous pouvez également aller sur le site Internet : www.travail-solidarite.gouv.fr/

1 - LES DIFFÉRENTS CONTRATS

Contrat de professionnalisation

VOUS VOULEZ

Être formé et travailler en entreprise

VOUS ÊTES

Jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système éducatif ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans

VOUS POURREZ

- vous former en alternance : la formation peut s'effectuer en centre de formation et en entreprise avec la personnalisation du parcours de formation et l'appui possible d'un tuteur.

- avoir un CDD ou CDI (on parle alors de période de professionnalisation), d'une durée minimale comprise entre 6 et 12 mois. Elle peut être portée à 24 mois, en cas d'accord de branche, pour les personnes sorties du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue ou quand la nature des qualifications l'exige.



© LYCÉE DU MARAIS

- acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, une qualification reconnue par une convention de branche ou encore une qualification établie par la Commission paritaire nationale de l'emploi. La durée de la formation varie entre 15% et 25% de la durée du contrat ou de l'action de professionnalisation. Un accord de branche peut augmenter cette durée en fonction de votre de qualification et/ou des exigences de la qualification visée.

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'un accompagnement dans la professionnalisation

- d'une rémunération calculée sur la base du SMIC en fonction de votre âge et de votre niveau de qualification.

Contrat d'apprentissage

VOUS VOULEZ

- acquérir à la fois connaissances théoriques et pratiques pour maîtriser un métier
- préparer un diplôme. L'apprentissage prépare à des diplômes de tous niveaux, du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur.

VOUS ÊTES

âgé de 16 à 25 ans et vous avez satisfait à l'obligation scolaire (ou dès 15 ans si vous avez effectué la scolarité du 1er cycle de l'enseignement secondaire)

VOUS POURREZ

- avoir un CDD variant de 1 à 3 ans (en général 2 ans) en fonction de la profession et du niveau de qualification visés
- alterner formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA)

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'une rémunération en pourcentage du SMIC calculée en fonction de l'âge et de la progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

- d'une couverture sociale dès 16 ans (affiliation au régime général de la Sécurité sociale, congés payés, congés de maternité, temps de travail, droits ouverts à la retraite et aux allocations de chômage...)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.apprentissage.gouv.fr

Parcours d'accès aux Carrières Territoriales, hospitalières et de l'État (PACTE)

VOUS VOULEZ

Intégrer la fonction publique (catégorie C) sans avoir à passer de concours.

VOUS ÊTES

âgé de 16 à 25 ans et vous n'avez pas de qualification ou un niveau inférieur au bac

iup

MANAGEMENT
UNIVERSITÉ JEAN MONNET • SAINT ETIENNE

Formations en alternance
Université - Entreprise

Master en management
3 spécialités : projet, international, santé / social



Procédure d'entrée commune Licence 3, Master 1 ou Master 2

L'IUP Management fait partie du réseau IAE-Messag'e regroupant plus de 200 formations universitaires en sciences de gestion. Pour chaque niveau, Licence 3, Master 1 ou Master 2, chaque candidat doit participer aux épreuves IAE-Messag'e et s'inscrire sur le site <http://www.iae-messag'e.fr>

Les sessions organisées à l'Université de Saint-Etienne sont Samedi 9 avril 2011 (inscription IAE-Messag'e avant le 20 mars) et Samedi 14 mai 2011 (inscription IAE-Messag'e avant le 21 avril).

L'admission dépend d'un classement des candidats tenant compte du score IAE-Messag'e, de la note de dossier IUP et de la note d'entretien.

Dossier de candidats IUP à télécharger : <http://www.iupmanagement.fr>

VOUS POURREZ

obtenir un contrat de 1 à 2 ans éventuellement renouvelable alternant formation qualifiante (minimum 20% de la durée du contrat) et stages dans l'administration.

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'un suivi par un tuteur tout au long du parcours de professionnalisation.

- d'une rémunération qui varie selon votre âge, à l'instar des "contrats de professionnalisation" du secteur privé, de 55% à 70% du minimum de traitement de la fonction publique.

Au terme du contrat, si vous êtes jugé apte, vous serez titularisé et nommé sur l'emploi et dans le poste pour lequel vous avez été recruté.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.pole-emploi.fr

Le service civil volontaire

VOUS VOULEZ

- agir pour le bien commun et vivre une expérience en servant l'intérêt général

- vous engager dans une mission en faveur de la collectivité et intégrer différents corps de métier (défense, police, environnement, santé, culture et secteur associatif)

VOUS ÊTES

âgé de 16 à 25 ans

VOUS POURREZ

- avoir un contrat pour une durée continue de 6, 9 ou 12 mois (26 heures hebdomadaire minimum) dans le cadre de plusieurs dispositifs :

. le plan "Défense deuxième chance" (voir ci-dessous)

. les "Cadets de la République", pour les jeunes souhaitant faire carrière dans la Police nationale ou la sécurité publique

. le "volontariat international en administration" (VIA), dans une ambassade ou un consulat

. le "volontariat de solidarité internationale", dans une ONG ou une organisation internationale

. des actions de solidarité de proximité, dans une collectivité locale ou une association, dans le cadre du contrat de volontariat associatif ou du contrat d'accompagnement dans l'emploi.

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'un accompagnement personnalisé

- d'un programme de formation notamment aux valeurs civiques et d'un accompagnement à l'insertion professionnelle

- d'une aide financière. Il s'agit d'un montant mensuel, qui varie en fonction de la nature du contrat qui lie le jeune et la structure d'accueil. Rémunération d'environ 650 euros pour un CAE, rétribution mensuelle pouvant aller jusqu'à 627 euros pour les autres contrats. (les structures d'ac-



cueil sont défrayées et l'aide globale apportée par l'Etat est d'environ 900 euros par jeune accueilli et par mois)

- d'un "brevet de service civil volontaire" attestant la réalisation de votre mission.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.servicecivilvolontaire.fr (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances)

Le contrat de volontariat

pour l'insertion : "Plan défense deuxième chance"

VOUS VOULEZ

- être accompagné dans votre insertion sociale et professionnelle.

- faire un choix professionnel, construire votre avenir

- trouver un emploi dans des secteurs porteurs

VOUS ÊTES

âgé de 18 à 21 ans, sans diplôme, ni emploi, en échec scolaire et en règle avec la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

VOUS POURREZ

- démontrer vos capacités grâce à un projet éducatif global.

Dans le cadre d'un contrat d'accompagnement 6 mois à un an, éventuellement renouvelable (qui n'est pas un contrat de travail), vous suivez des cours de remise à niveau en lecture, écriture et calcul permettant au bout de 6 mois d'atteindre le niveau du certificat de formation générale puis au terme du contrat, de vous orienter vers l'apprentissage d'un métier.

Vous participez parallèlement à des activités physiques, aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité.

VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'une allocation mensuelle de 140 euros, et d'une prime capitalisée de 160 euros à partir du 3ème mois et qui vous est remise à la fin de votre parcours

- d'un logement en centre Défense 2ème chance et vous être nourri

- d'une formation entre autres, aux métiers de l'hôtellerie, de la restauration et du service en salle, du bâtiment, à la conduite d'engins et de poids lourd, aux métiers du bois, de l'entretien et de la sécurité ainsi qu'aux services d'aide à la personne.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.epide.fr (Etablissement Public d'Insertion de la Défense EPIDE pour le dispositif « Défense, 2ème chance »)

Le contrat d'insertion - RMA

Est un CDD de 6 mois minimum (renouvelable 2 fois dans la limite de 18 mois) ou un CDI pour les allocataires du RMI, à temps plein ou partiel (20h minimum). Il s'adresse uniquement aux bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API) ou de l'AAH. Il permet un accès ou un retour à l'emploi dans le secteur privé et associatif. Vous bénéficiez d'un accompagnement par un tuteur au sein de l'entreprise et d'une formation.

Le Contrat d'Avenir

Permet d'exercer un emploi en CDD de 2 ans (durée dérogatoire possible) renouvelable 1 an (20 à 26 heures hebdomadaires) et de bénéficier d'une formation. Il s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'API, de l'ASS ou de l'AAH et concerne le secteur non marchand. Des actions de formation et d'accompagnement, définies dans un projet professionnel, doivent être menées (hors temps de travail ou pendant).

Le Contrat Initiative Emploi (CIE)

Vise l'insertion de personnes rencontrant des difficultés d'emploi durable (par exemple, les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, les jeunes en recherche d'emploi depuis 6 mois,...) dans le secteur marchand.

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Vise à favoriser l'insertion de personnes rencontrant des difficultés professionnelles et sociales dans un emploi du secteur non marchand. Le CAE est un CDD de 6 mois (renouvelable 1 fois) ou 12 mois (20 heures par semaine au minimum) - Des prestations d'accompagnement dans l'emploi ou actions de formation sont possibles.

Il arrive fréquemment qu'à la fin de ses études, on ne sache pas exactement ce que l'on est en mesure de réaliser concrètement.

Toutefois, vous risquez de perdre beaucoup de temps si vous rentrez dans une démarche de recherche d'emploi sans vous être posé quelques questions : Qui suis-je ?

Qu'est-ce que je recherche ?

Est-ce que je possède les qualifications ou l'expérience ad hoc ?

Cela vous sert pour écrire votre CV, argumenter votre lettre de motivation, convaincre un recruteur...

Il s'agit d'abord de faire l'inventaire de ses atouts (savoir-faire et savoir être), puis il faut s'interroger sur ses critères personnels (argent, sécurité, responsabilité, créativité...), avant d'étudier la faisabilité du projet.

Demandez-vous, si vous êtes prêt à quitter votre région, si vous voulez travailler seul ou en équipe, dans une grande entreprise ou dans une entreprise de type familial...

Peut-être faudra-t-il alors compléter votre formation, acquérir une qualification et des compétences supplémentaires, faire une étude de marché, des enquêtes... Si vous avez une expérience professionnelle suffisante, faire valider vos acquis.

Difficile à mener seul, ce travail d'analyse doit également tenir compte des potentialités et contraintes du marché de l'emploi.

1- BIEN IDENTIFIER SES COMPÉTENCES, DÉFINIR SON PROJET PROFESSIONNEL

Le bilan de compétences peut s'inscrire dans différents dispositifs de financement : le congé bilan de compétences et le plan de formation pour les salariés en CDI ou en CDD ou dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les demandeurs d'emploi.

Bilan de Compétences (BC)

Le bilan de compétences peut s'inscrire dans différents dispositifs de financement : le congé bilan de compétences et le plan de formation pour les salariés en CDI ou en CDD ou dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) pour les demandeurs d'emploi.

Pour le salarié, le bilan de compétences constitue l'occasion d'identifier et de valoriser ses compétences professionnelles, de mieux connaître les mé-

tiers et leurs filières. Il permet d'élaborer un projet professionnel, de rester actif face aux changements des entreprises et de s'inscrire dans des perspectives d'évolution.

Basé sur le volontariat du salarié, le bilan de compétences peut être réalisé dans le cadre d'un congé spécifique ou du plan de formation de l'entreprise.

Le **FONGECIF Rhône-Alpes** accrédite, chaque année, des organismes habilités à réaliser des bilans. Pour les connaître, consultez le site www.fongecifrhonealpes.fr

Bilan de Compétences Approfondi (BCA) s'adresse à toute personne à la recherche d'un emploi, indemnisée ou non,

- possédant une expérience professionnelle suffisante

- engagée dans une dynamique de réflexion sur son devenir professionnel

- prête à s'investir dans une démarche intensive demandant forte implication et disponibilité.

Il vous est prescrit par Pôle emploi ou ses partenaires.

Le Bilan de Compétences Approfondi se déroule de façon intensive, en six semaines au maximum (durée moyenne de 20 heures).

PLUSIEURS PHASES SE SUCCEDENT :

- entretien de contractualisation de l'accompagnement (analyse de votre situation face aux difficultés rencontrées et élaboration du contenu de la prestation)

- investigation de votre potentiel, (détermination de vos atouts et de vos freins et identification de nouvelles pistes professionnelles)

- adéquation de vos pistes professionnelles au marché du travail en prenant en compte votre environnement socio-économique

- formalisation de votre projet professionnel et de votre parcours de retour à l'emploi, à mettre en œuvre avec votre conseiller Pôle emploi dans le cadre de votre plan d'actions

Si vous êtes en recherche d'emploi, vérifiez avec votre conseiller Pôle emploi que le BCA est bien adapté à vos besoins. Vous serez ensuite orienté vers un consultant d'un organisme conventionné par Pôle Emploi pour un rendez-vous, première phase, de ce bilan qui est entièrement gratuit.

Loire

SAINT-ETIENNE

CIBC DE LA LOIRE (Centre Inter.Bilan compétences de la Loire) - 20 r Descours - 04 77 21 60 60

ROANNE

6 rue Brison - 04 77 68 84 54

MONTBRISON

27 r Auguste Renoir - 04 77 58 74 04

2 – FAIRE VALIDER SES ACQUIS

La VAE est un droit individuel qui permet à toute personne d'obtenir tout ou partie d'un "diplôme", sans passer par une formation, mais par la reconnaissance officielle de son expérience professionnelle et/ou bénévole.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une procédure qui permet d'obtenir, uniquement à partir de l'expérience, une certification professionnelle (diplôme, titre à finalités professionnelles et certificat de qualification professionnelle), à condition que celle-ci soit enregistrée dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

- Si vous avez toutes les compétences exigées pour le "diplôme", la validation sera totale.

- Si vous n'avez qu'une partie des compétences exigées pour le "diplôme", la validation sera partielle. Vous aurez alors 5 ans pour obtenir la validation totale sauf pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

La VAE permet aussi d'accéder à un cursus de formation, sans justifier du niveau d'études ou des diplômes et titres normalement requis.

3 - MODALITÉS PRATIQUES :

Quels que soient votre niveau d'étude, votre âge ou votre statut (salarié, non salarié, demandeur d'emploi, agent public ou bénévole), vous pouvez bénéficier de la VAE.

C'est l'expérience acquise dans une activité salariée ou non salariée, dans une activité bénévole justifiée, en continue ou non, pendant au moins 3 ans et en rapport avec la certification visée, qui est prise en compte. Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ne sont pas pris en compte dans la durée d'expérience.

En fonction de l'organisme "valideur" (Ministères, organismes consulaires, privés...) vous devrez :

- soit produire un dossier, décrivant point par point les compétences que vous avez acquises, et qui sera ensuite examiné par un jury,

- soit démontrer vos compétences devant un jury lors d'une mise en situation professionnelle (réelle ou reconstituée)

Un entretien peut avoir lieu à votre demande ou à celle du jury et, dans certains cas, il peut être obligatoire (enseignement supérieur).

Cet entretien est destiné à compléter et expliciter les informations contenues dans le dossier et à vérifier l'authenticité des déclarations. Il permet ainsi au jury de mieux comprendre le travail effectué.

Le portail national de la validation des acquis de l'expérience, www.vae.gouv.fr, géré par le ministère de

l'emploi, de la cohésion sociale et du logement (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) est destiné à informer le grand public et les entreprises. Vous pouvez consulter des documents de référence.

4 – FINANCEMENT :

Le dispositif de VAE a un coût. Il peut comprendre les frais liés à :

- la recevabilité, le module de formation obligatoire pour certaines certifications, l'accompagnement (formatif), les droits d'inscription, la validation,
- parfois le déplacement, l'hébergement et la rémunération

Le coût est variable suivant la certification visée, les modalités d'accompagnement et d'organisation des sessions de jury.

Le candidat à la VAE peut bénéficier d'un financement selon son statut :

- Si vous êtes demandeur d'emploi (indemnisé ou non indemnisé), une prise en charge pourra vous être accordée par Pôle emploi ou le Conseil Régional Rhône-Alpes dans le cadre d'une aide individuelle.

- Si vous êtes salarié, le coût de la VAE peut être imputé sur les dépenses de formation dans le cas où elle est à l'initiative de l'entreprise.

Une prise en charge peut être accordée par un organisme collecteur agréé au titre du Congé Individuel de Formation si la VAE est à l'initiative du salarié dans le cadre d'un congé VAE.

Où s'informer

Vous avez besoin d'être conseillé et aidé dans le choix d'une certification adaptée à votre profil... les Points Conseils en VAE vous aident à construire votre projet. Des conseillers vous recevront sur rendez-vous pour analyser votre expérience, rechercher les certifications, vous orienter vers l'organisme "valideur" et repérer les possibilités de financement.

Point Conseil VAE Loire

SAINT-ETIENNE

C.I.B.L.E - 20, rue Descours - 04 77 21 60 60

MONTBRISON

C.I.O. - Bat administratif
Parc des Comtes du Forez - 04 77 58 53 77

Où valider une VAE

FORMATION CONTINUE

21, rue Denis Papin - 04 77 43 79 30

L'Université Jean Monnet intervient également dans la Validation des Acquis à travers différentes formations spécifiques. Plus d'infos au 04 77 43 79 30 ou sur www.univ-st-etienne.fr/suif.

Après la période scolaire, vous pouvez vous former et vous perfectionner quelque soit votre statut : c'est le droit à la formation tout au long de la vie.

L'entreprise est au cœur du dispositif de la formation professionnelle continue avec la mise en place de plusieurs mécanismes pour favoriser la formation des salariés.

Quelles que soient la forme et la durée de votre contrat de travail, vous pouvez vous former en tout ou partie pendant le temps de travail. Votre statut pendant la formation (c'est-à-dire votre rémunération, votre protection sociale, vos obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge des coûts de la formation) dépend du cadre juridique dans lequel vous vous trouvez.

Effet, les modalités d'accès à la formation des salariés sont très diversifiées : le plan de formation de l'entreprise, le droit individuel à la formation (DIF), les congés individuels de formation (CIF, CBC et CVAE). La formation de chaque salarié, tout au long de sa vie, est en 2010 encouragée.

EN QUELQUES MOTS :

- Le plan de formation est l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur à destination des salariés de l'entreprise.

- Le congé individuel de formation, c'est une autorisation d'absence qui vous permet de suivre à votre initiative une formation. Ce droit concerne tout travailleur lié à un employeur par un contrat de travail de droit privé ou public. Pour connaître les conditions d'ancienneté et financières que vous devrez remplir pour en bénéficier, il convient de vous rapprocher de l'OPACIF auquel votre activité est rattachée. Les «Opacif», Organismes paritaires collecteurs agréés au titre du CIF, collectent les fonds dédiés au congé individuel de formation (qu'il s'agisse du «Fongecif» ou d'un «Opca» de branche ou interprofessionnel agréé).

À l'initiative du salarié et en accord avec l'employeur, il existe le droit individuel à la formation (DIF). Chaque salarié bénéficie d'un crédit de 20 heures de formation cumulables sur six ans au titre du droit individuel à la formation, soit 120 heures au total. Il peut suivre une formation de son choix, en dehors du temps de travail (durant les RTT, congés payés...).

Tous les salariés du secteur privé peuvent prétendre au DIF, qu'ils soient en CDI, en CDD, intérimaires, à temps complet ou à temps partiel mais sous certaines conditions d'ancienneté.

La formation professionnelle est également un outil indispensable pour faciliter votre retour à l'emploi. Le développement de la formation pour les demandeurs d'emploi et de l'alternance pour les jeunes est une priorité pour 2010.

Ce qui importe, c'est de connaître les outils et les dispositifs destinés à vous aider, qu'il s'agisse de faire le point, de changer de métier, de créer votre propre activité, ou tout simplement de renforcer vos compétences.

Il est important de formaliser votre projet de formation avec un prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF, Cap Emploi) qui vous aidera.

1 – PÔLE EMPLOI : VOTRE INTERLOCUTEUR SI VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI

Pour être efficace et permettre un retour à l'emploi, une formation doit répondre à un objectif précis et doit être cohérente avec votre projet professionnel.

Votre projet doit être en lien avec votre PPAE (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) élaboré lors de votre inscription à Pôle emploi.

Le conseiller Pôle emploi vous indiquera comment faire vos démarches, comme les enquêtes et la candidature à réaliser auprès des organismes de formation.

Vous pouvez participer à des ateliers organisés par Pôle emploi, par exemple, l'atelier « rechercher et choisir votre formation » qui vous aidera à réaliser les travaux préparatoires à la recherche et au suivi d'un parcours de formation.

2 - VOS INTERLOCUTEURS SI VOUS ÊTES JEUNES

Actualité : Dès 2010, un suivi systématique du décrochage scolaire pour offrir aux jeunes en difficulté, une solution immédiate : place en école de la deuxième chance, contrat d'apprentissage, formation.

Un droit à la formation ou à l'emploi pour les 16-18 ans prolongera de façon différente l'obligation scolaire. L'Etat devra assurer aux jeunes qui quittent le système scolaire un suivi, des conseils et une offre de formation et/ou d'emploi.

Le réseau des missions locales sera un pivot de l'accompagnement des jeunes. Renseignez-vous.

Le réseau des Missions Locales

Présent sur l'ensemble du territoire régional, le réseau des 15 missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) exerce une mission de service public de proximité : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Les conseillers vous aident dans votre recherche de formation, mais aussi dans vos démarches d'emploi, santé, logement, droits.

Cette aide va de la simple information à l'accompagnement sur le long terme en fonction de vos besoins.

Alors, si vous n'avez pas de projet professionnel clair, si votre niveau de qualification ne permet pas votre insertion, vous avez tout intérêt à rencontrer un conseiller mission locale.

Grâce à un important maillage, vous serez généralement reçu sur rendez-vous, près de chez vous.

L'AFPA

Un service d'intérêt général pour l'insertion professionnelle et le développement des compétences...

L'AFPA participe, en partenaire privilégié du Service Public de l'Emploi, aux politiques d'insertion professionnelle. Elle a pour mission de favoriser l'accès de tous les citoyens au droit fondamental à la formation professionnelle. Elle accueille tous les publics, et plus particulièrement les demandeurs d'emploi, de tous horizons, quels que soient leur culture, leur statut, leur domicile ou leur revenu.

L'AFPA favorise l'accès ou le maintien durable de ces publics dans l'emploi par des formations diplômantes. Son approche globale et sa connaissance des métiers répondent aux besoins de l'État, des Régions et des Entreprises, et contribuent ainsi au développement économique, social et territorial.

Suite à la loi de décentralisation, les Conseils régionaux disposent désormais des crédits de la formation professionnelle et l'AFPA participe au développement d'une offre régionale adaptée aux spécificités des branches professionnelles et des besoins des territoires.

L'AFPA apporte un accompagnement personnalisé aux demandeurs d'emploi et aux salariés tout au long de leur vie : l'AFPA adapte ses prestations à chaque situation afin d'aider les demandeurs d'emploi ou les salariés à sécuriser et réussir son parcours professionnel, depuis l'évaluation et l'orientation, jusqu'à

sa qualification et sa certification garantie par la délivrance de titres professionnels reconnus par l'État. Près de 70 % de ses stagiaires retrouvent un emploi à l'issue de leur formation.

L'AFPA « construit » avec le salarié ou le demandeur d'emploi son « projet professionnel » grâce à l'expérience de psychologues du travail à leur écoute. Tout au long de sa vie, on peut se former à l'AFPA, acquérir tout ou partie du titre professionnel, retourner dans l'emploi, revenir se perfectionner.

S'INFORMER : WWW.AFPA.FR

A.F.P.A

30 bd 8 Mai 1945 - 42000 Saint-Etienne
04 77 43 25 00

L'Éducation Nationale

La Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue tout au long de la vie (DAFPIC) de l'académie de Lyon coordonne l'ensemble des missions relatives à la formation professionnelle et technologique, initiale et continue.

Ce service anime le dispositif de formation mis en place par l'Education Nationale pour les adultes notamment par le biais des .

Le réseau des : Avec des établissements répartis sur tout le territoire , l'Education Nationale apporte une réponse de proximité aux besoins locaux et individuels de formation continue.

Mobilisant le potentiel de formation de ces établissements scolaires publics au service de la formation des adultes, les Greta offrent un choix important de formations <http://www1.ac-lyon.fr/greta/> dans le domaine de l'industrie, du BTP, du tertiaire, des nouvelles technologies (le Brevet Informatique et Internet pour adultes permet d'attester et de développer vos compétences dans l'utilisation du micro-ordinateur et des logiciels de base), des services et des formations générales avec ou sans préparation de diplôme (CAP, BEP, BP, Bac Pro, BTS, DCL).

Les Chambres Consulaires

Porte parole des entreprises industrielles, commerciales et de services, des artisans ou des agriculteurs, les CCI, Chambres de Métiers et Chambres d'agriculture jouent un rôle majeur dans le développement de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la création ou la reprise, du développement de l'entreprise, de la qualification des salariés ou de la formation des jeunes.

L'Université Jean Monnet

L'Université Jean Monnet propose différentes actions (diplôme d'accès aux Etudes Universitaires - Validation des Acquis et de l'Expérience - Reprise d'études pour adultes - Licence professionnelle - Master professionnel ...) à travers son Service Universitaire de Formation Continue à destination des demandeurs d'emplois, cadres, travailleurs sociaux, associatifs, agents des collectivités territoriales... L'offre complète est disponible sur www.univ-st-etienne.fr/sufc. Plus d'infos : 04 77 43 79 30

Les Chambres de Commerce et d'Industrie

Si les CCI préparent à plus de 400 métiers, elles ont développé de véritables pôles de compétences particulièrement en commerce, management et comptabilité (ESC St-Etienne, CCI formation...), et en langues étrangères avec les centres d'études des langues répartis sur la territoire.

LES SITES INTERNET DES CCI VOUS PERMETTENT DE CONSULTER L'OFFRE DE FORMATION :
www.saint-etienne.cci.fr/
Organismes de formation de la CCI :

CCI FORMATION

51-53 Cours Fauriel BP 29
42009 Saint-Etienne cedex 2
Tel : 04 77 49 24 66

GRUPE ESC SAINT-ETIENNE

51 cours Fauriel - Saint-Etienne - 04 77 49 24 50

Les Chambres de Métiers organisent, chaque année, des sessions de formation et d'examens des diplômés de l'Artisanat, homologués au niveau IV par l'Education Nationale : Brevet de Maîtrise ou Brevet de Collaborateur de Chef d'Entreprise Artisanale. Elle intervient en particuliers auprès des jeunes par l'apprentissage.

CHAMBRE DES MÉTIERS

Chambre des Métiers de Saint Etienne
9 r Artisanat et Concept - 04 77 92 38 00

3 – FINANCER SA FORMATION

Outre la définition de votre projet de formation et le repérage des offres, le financement est évidemment un point important. Il convient de distinguer deux éléments : le coût de la formation et la rémunération du bénéficiaire de la formation.

Certains dispositifs prévoient la prise en charge du coût de la formation et de la rémunération du stagiaire. D'autres dispositifs ne prennent en compte que le fi-

nancement de la formation ou la rémunération du stagiaire. Certaines formations ne sont pas du tout prises en charge.

Selon votre situation au regard de votre indemnisation du chômage, vous avez la possibilité de suivre une formation rémunérée par Pôle emploi, l'Etat ou les Régions.

Il existe donc deux régimes de rémunération :

- le régime conventionnel, par le biais de l'Allocation de Retour à l'Emploi Formation (AREF), versée par Pôle emploi, dans le cadre du Projet d'Action Personnalisée,
- le régime public de rémunération des stagiaires assuré par l'Etat ou les Régions auquel peuvent prétendre les demandeurs d'emploi non indemnisés par le régime d'assurance-chômage ou en cours d'indemnisation au titre du régime de solidarité.

Pouvez-vous bénéficier d'un financement par l'Assedic ?

IL FAUT NOTAMMENT :

- être inscrit en tant que demandeur d'emploi et bénéficiaire de l'allocation de retour à l'emploi (ARE)
- la formation suivie doit s'inscrire dans votre PPAE

Quelle que soit la nature, la durée ou l'intensité horaire de la formation, vous pouvez prétendre à l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF). Cette allocation vous est versée pendant la durée de la formation et dans la limite de vos droits à l'ARE.

Dans le cas où ces droits ne couvrent pas totalement la durée de formation, il existe une allocation de fin de formation (AFF) qui vous permet d'être rémunéré jusqu'à la fin du stage.

En revanche, seules certaines formations ouvrent droit aux aides à la formation, c'est-à-dire au remboursement en tout ou partie des frais de formation (frais de dossier, d'inscription, de transport, de repas et d'hébergement).

VOUS POUVEZ OBTENIR DES AIDES SI :

- . la formation répond à des besoins en main d'œuvre identifiés, dont la satisfaction nécessite une formation préalable à l'embauche
- . la formation renforce vos capacités professionnelles pour répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau territorial ou professionnel ou à des tensions du marché du travail sur certains métiers, (formations conventionnées) et notamment celles qui permettent, après une validation des acquis de l'expérience, l'acquisition complète de la qualification recherchée.

FORMATION PRÉALABLE À L'EMBAUCHE

Vous êtes demandeur d'emploi et bénéficiaire de l'ARE et vous avez besoin d'acquies de nouvelles compétences pour décrocher un emploi.

Pôle emploi peut participer aux frais de formation, d'inscription, de transport et d'hébergement. L'employeur doit s'engager à vous employer en CDI ou CDD d'au moins 6 mois suite à la formation.

MARCHE À SUIVRE :

- Après être convenu d'une formation dans le cadre de votre PPAE avec votre conseiller, Pôle emploi vous remet une attestation d'inscription en stage que l'organisme de formation doit compléter.

- Cette attestation doit être retournée à Pôle emploi pour validation.

- Dans le cas d'un stage sélectionné par Pôle emploi, adressez également votre demande de prise en charge éventuelle des frais de formation en même temps.

- Pôle emploi vous fait parvenir dans les 5 jours suivant l'entrée en stage, une attestation qu'il vous appartiendra de remplir et de présenter à l'organisme de formation. Celui-ci la complètera à son tour et la retransmettra à Pôle emploi.

- Pôle emploi vous informe de l'enregistrement de votre entrée en formation.

- Pendant votre formation, vous percevez l'AREF (Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation) dans la limite de la durée de vos droits à l'ARE. Son montant est égal à celui de l'ARE pendant la formation et au minimum de 18,64 euros par jour.

- Pour être payé, continuez d'actualiser votre situation chaque mois.

- A l'issue du stage, si vous n'avez pas retrouvé d'emploi, pour bénéficier du versement des allocations de chômage, signalez que vous maintenez votre demande en renvoyant à Pôle emploi le coupon qui vous a été adressé lors de votre entrée en formation.

Vous pouvez suivre les stages agréés :

Le montant de votre rémunération versée pendant la formation varie en fonction de votre situation.

LE CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

Pour connaître les formations, les conditions d'accès et bénéficier des aides de la Région, vous pouvez vous renseigner auprès de Pôle emploi, de votre

mission locale, de votre conseiller d'orientation. En matière de formation des demandeurs d'emploi, elle intervient de deux manières :

- **en finançant des stages collectifs** dans des organismes de formation dans des secteurs porteurs en terme d'emploi sur la région ;
- **en accordant des aides individuelles à la formation** pour des personnes ayant un projet personnel validé et pour lequel il n'existe pas d'offre collective de formation.

La Région, très souvent avec le concours de l'Union Européenne (Fond Social Européen), prend dans les deux cas en charge les coûts de formation, et pour les personnes n'ayant pas de droits au titre de Pôle emploi, la rémunération et les frais de déplacement des stagiaires dans les conditions prévues par la loi.

Conseil Régional Rhône-Alpes

78 rte Paris 69260 Charbonnière les Bains
04 72 59 40 00
Site web : www.rhonealpes.fr

Autres dispositifs

Sachez qu'il existe également des dispositifs, vous permettant de financer votre projet de formation. Renseignez-vous.

APRÈS UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE, UNE FORMATION RÉMUNÉRÉE EST POSSIBLE.

Vous vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi à la fin de votre CDD. Dans le cadre du congé individuel de formation (CIF), vous pouvez bénéficier d'une formation rémunérée à hauteur de 80 % de votre ancien salaire.

Le congé individuel de formation est un congé destiné aux titulaires ou anciens titulaires d'un CDD pour suivre une formation de leur choix et de leur propre initiative afin d'accéder à un nouvel emploi, d'évoluer ou de préparer et obtenir une nouvelle qualification.

Il existe également une aide permettant l'accès au CIF-CDD des anciens titulaires de CDD ne remplissant pas les conditions d'accès légales (conditions d'activité). Destinée à faciliter l'insertion dans un emploi durable de ses bénéficiaires, l'aide prend la forme d'une indemnité complémentaire à l'ARE et est versée par l'OPACIF.

Le droit individuel à la formation est un droit qui permet à tout salarié (CDI, CDD) de capitaliser des heures pour bénéficier d'une formation. Dans le cadre des négociations sur le nouveau contrat de travail, ce droit sera maintenu pendant la période de chômage puis, si le nouvel employeur est d'accord, pendant les deux années suivant le recrutement.

Pour vous permettre d'accéder à l'emploi durable, il existe des contrats adaptés à chaque situation avec des possibilités de formation et de qualification.

1 - LE CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Depuis le 1er janvier 2010, il existe un cadre unique pour l'insertion professionnelle des personnes en difficulté : **le contrat unique d'insertion (CUI)**. Pour que ce contrat soit "un vrai tremplin vers l'emploi", vous devez le considérer comme une véritable étape dans votre parcours d'insertion, car il vous permet de trouver plus facilement un emploi grâce aux incitations à l'embauche attribuées à l'employeur, et, de bénéficier de formation et qualification.

CE CUI PEUT PRENDRE 2 FORMES DIFFÉRENTES :

- la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour les employeurs du secteur non marchand (par exemple, des collectivités territoriales, ou associations...)

- ou bien celle d'un contrat-initiative emploi (CIE) lorsqu'il s'agit d'employeurs du secteur marchand (en l'occurrence des employeurs remplissant certaines conditions dont notamment celle d'entrer dans le champ d'application de l'assurance chômage).





© FORMATION CONTINUE

2 - LES CONTRATS EN ALTERNANCE

L'alternance permet de combiner formation professionnelle et contrat de travail. Il faut savoir que pour réussir par l'alternance, vous devez vérifier que votre projet de formation est réalisable par cette voie, vous devez connaître les contrats en alternance et trouver un employeur. Une fois ces trois étapes franchies, il faut faire face à un rythme de travail soutenu et il est indispensable d'être très motivé.

3 - CONNAÎTRE L'OFFRE DE FORMATION :

Vous devez avoir un projet de formation précis et vous informer sur les possibilités de formation en alternance. Grâce à un large choix de formations réparties sur les quatre départements, Rhône-Alpes permet de trouver la formation la plus adaptée aux aspirations de chacun.

Une rubrique « Choisir sa formation » vous permet d'affiner votre recherche en cochant par exemple contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation. Informez-vous sur les possibilités de signer ou non un contrat de professionnalisation, car ceci dépend de votre projet de formation et de l'entreprise d'accueil. Vous devez vérifier avec l'organisme de formation que l'entreprise, qui accepte de vous accueillir en alternance, permet la réalisation de votre projet de formation.

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA), chargés de la collecte et de la gestion des fonds versés par les entreprises pour financer la formation des salariés (financement des contrats de professionnalisation), peuvent également vous informer.

Il pourra être un CDI ou un CDD. Sous la forme d'un CDD, la durée du contrat devra être d'au moins 6 mois et au maximum 24 mois.

La durée de travail hebdomadaire pourra varier entre 20 et 35 heures.

Les aides versées à l'employeur sont généralement fonction du profil du bénéficiaire du contrat et/ou de l'employeur. La rémunération est le SMIC horaire ou minimum conventionnel. Le contrat unique d'insertion est constitué d'un contrat de travail et d'une convention, conclue entre l'employeur, le bénéficiaire et un organisme tiers (Pôle Emploi, président du conseil général ou autre selon les cas). L'objectif étant de favoriser l'insertion professionnelle durable du salarié recruté sous CUI l'accompagnement et la formation sont renforcés. Les actions d'insertion professionnelle menées par les entreprises pourront être évaluées. Et les salariés en CAE pourront réaliser des périodes d'immersion auprès d'autres employeurs avec maintien de leur rémunération.

A SAVOIR : Si vous avez moins de 26 ans et que vous rencontrez des difficultés d'accès à l'emploi, vous pouvez prétendre à un CAE sous forme de «**CAE passerelles**».

Prise en charge par l'Etat de 90% du salaire au SMIC durant toute la durée de la convention CAE (contrat de 12 mois pour une durée de 20 à 35 heures hebdomadaires) et exonération de charges sociales et fiscales.

Le CAE-Passerelle permet d'acquérir une première expérience professionnelle, d'effectuer une réorientation professionnelle...

Vous pouvez consulter les informations et les offres via le site Pôle emploi www.pole-emploi.fr.



© ENISE

FORMATIONS DU LPP LA SALESIEENNE



LYCEE PROFESSIONNEL

- 3ème découverte professionnelle 6 h
- CAP Agent Polyvalent de Restauration
- BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la personne - 3 ans

- FORMATIONS POST BEP :

- Mention Complémentaire « Aide à Domicile » - 1 an
- Préparation au concours ATSEM : Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle (CAP petite enfance en 1 an)
- Diplôme d'Etat d'Aide Soignant et préparation au concours
- CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif - 1 ans

LYCEE TECHNOLOGIQUE

- BAC Sciences et Technologies de la Santé et du Social
- BAC Sciences et Technologies de Laboratoire : Spécialité : Biotechnologies
- FCIL Post Bac : Assistant en Cabinet Médical



35 rue de la Richelandière - 42100 ST ETIENNE
Tél. : 04 77 49 37 77 - Fax : 04 77 49 37 78

Site : www.lasalesienne42.fr

PORTES OUVERTES : Vendredi 25 mars 2011 de 16 h 00 à 19 h 30
et Samedi 26 mars 2011 de 09 h 00 à 13 h 00



PORTES OUVERTES :
Samedi 19 mars : 9h-17h

SECONDE GENERALE / BAC TECHNO STAV / BTS A GESTION ET MAITRISE DE L'EAU / LICENCE PROFESSIONNELLE INGENIERIE DES EAUX

BAC PRO SMR

**CAP CUISINE (en contrat de pro) / FORMATION ADULTES CUISINIER
GESTIONNAIRE DE COLLECTIVITE**

MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT ETIENNE

38 Rue Paul Michelin - 42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 47 82 50 - www.mfr-stetienne.fr

